

Sécurité au travail et protection de la santé

Solution de branche N°28
des industries horlogère et microtechnique

ATTESTATION D'AFFILIATION

La Convention patronale de l'industrie horlogère
suisse atteste que l'entreprise :

Viquodéco Sàrl

2800 Delémont,

Membre de l'association APIAH

a adhéré à la Solution de branche des industries horlogère et microtechnique et a été informée des obligations qui lui incombent et des prestations auxquelles elle peut prétendre.

L'entreprise est ainsi réputée observer la Directive CFST 6508 relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail.

Cette attestation est valable pour l'année 2022.

CONVENTION PATRONALE DE
L'INDUSTRIE HORLOGERE SUISSE

Le Secrétaire général



François Matile

La Chaux-de-Fonds, le 25 février 2022